

**Avis adopté**

Séance plénière du 24 mars 2026

*La gouvernance internationale face aux enjeux de la gestion durable de l'eau*

**CFDT, CGT et CGT-FO**

Si l'eau est aussi indispensable que l'air à la vie, elle participe également à l'équilibre écologique, au maintien de l'environnement naturel, à sa diversité et à sa qualité. Il n'y a plus d'eau produite naturellement sur Terre depuis sa création et il est estimé que l'eau consommée aujourd'hui a déjà été consommée et recyclée environ dix fois. La préservation de ce bien commun est donc essentielle, dans un contexte de crise hydrique majeure, avec les effets du dérèglement climatique (sécheresse, inondations, incendie...).

Dans le monde, beaucoup d'êtres humains n'ont toujours pas accès à cette ressource vitale. C'est également vrai en France, particulièrement dans certains départements ultramarins, comme le soulignait un avis de la délégation Outre-Mer.

Aussi, nous soutenons et portons la conception des Nations Unis reconnaissant le droit universel pour un accès à une eau potable et buvable en quantité suffisante et à l'assainissement. En faisant de l'assainissement une priorité, la préconisation 1 répond à cette exigence. L'absence d'assainissement de qualité pour 42% de la population mondiale a en effet des conséquences dramatiques, conduisant notamment chaque année au décès de 350 000 enfants.

Comme le souligne l'avis, cette crise hydrique est également une crise de genre, avec notamment pour conséquence une moindre scolarisation des filles et une réduction du travail rémunéré des femmes.

Pour nos organisations, la politique de l'eau et de l'assainissement doit reposer sur les principes fondamentaux suivants :

- Affirmer que l'eau n'est pas une marchandise ;
- Etablir l'eau comme un bien commun universel, accessible de droit en quantité et en qualité à chaque être humain ;
- Organiser la planification de la gestion des ressources et des usages pour tenir les objectifs de bonne qualité écologique des eaux et de reconquête des milieux aquatiques ;
- Promouvoir et favoriser l'intervention démocratique participative des citoyen.ne.s et des salarié.e.s, associée à la transparence dans la gestion de l'eau, et par la réforme des instances de gouvernance de tous niveaux associant tous les intervenant.e.s avec une participation équilibrée ;
- Promouvoir et si nécessaire imposer des solutions et procédés de maîtrise des consommations, de prévention des rejets et de dépollution des eaux en dernier ressort ;
- Agir pour la préservation de l'eau et de sa ressource, en sanctionnant et responsabilisant fortement les pollueurs, et en interdisant l'utilisation de produits ou procédés risquant d'altérer durablement ce bien commun.

Plusieurs avis du CESE ont déjà appuyé cette exigence.

L'universalité de ces principes confère de fait à cette politique une portée internationale pour l'action de la France en Europe et dans le monde.

Les politiques de l'eau et de l'assainissement doivent s'inscrire dans une approche de développement durable qui permette que cette ressource réponde aux besoins actuels des populations et soit préservée pour assurer ceux des générations futures.

L'accès à l'eau potable, l'assainissement et à l'hygiène est crucial pour la santé des populations. C'est pourquoi, nous soutenons la préconisation 14 qui appelle à une mobilisation internationale autour de « l'Appel à l'Action pour un accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène de survie et résilience » : « Wash Roadmap ».

Pour paraphraser Antoine de St Exupéry, « l'eau n'est pas nécessaire à la vie, elle est la vie. » Il est donc temps d'agir et l'avis qui nous est proposé va dans le bon sens.

**Les trois organisations voteront favorablement l'avis présenté.**